

EG/BNG - 9.3.70.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE, DU PERSONNEL ET DU
MATERIEL

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 70/100 /ETR/D.AGPM du 6/4/70

portant nomination de Mr. NIONO Luc en
qualité d'Attaché d'Ambassade à BRUXELLES
(Belgique).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire
du Congo;

VU le décret N° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du
Ministère des Affaires Etrangères;

VU le décret n° 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo;

VU les décrets n°s 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116/ETR/D.AG-
PM du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents Diplomatiques et
Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures
des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

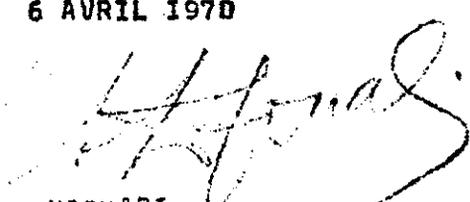
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
Le Conseil d'Etat entendu;

D E C R E T E

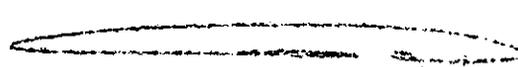
ARTICLE 1er.- Monsieur NIONO Luc, Inspecteur de Police de 1er échelon,
en Service à POINTE-NOIRE, est nommé Attaché d'Ambassade à BRUXELLES
(Belgique).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date
de prise de service de l'intéressé à Bruxelles, sera enregistré et pu-
blié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

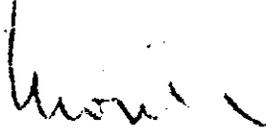
BRAZZAVILLE, LE 6 AVRIL 1970


Le Commandant Marien NDOUABI.-

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
Chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire,

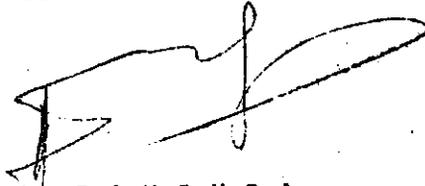

Le Commandant Alfred BACH.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et du Travail,



Maître A. MOUDILENO-MASSENGO.-

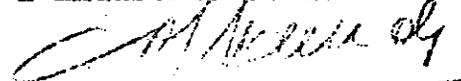
Le Ministre des Affaires Etrangères,



A. ICKONGA.-

P. Le Ministre des Finances
et du Budget

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et des Mines



Ch. H. STAMARD